

Initiales de la présidente

Initiales de la directrice



Procès-verbal ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Cap-Soleil

N° de la
résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES ÉCOLE CAP-SOLEIL

Procès-verbal de la séance de l'assemblée générale des parents tenue le
07 septembre 2021 à 19 h, au gymnase de Cap-Soleil 2.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de l'assemblée à 19 h 00, Mme Chantal Boiteau, directrice, souhaite la bienvenue aux parents. Énumération et présentation des travaux faits cet été; planchers, luminaires, peinture et dos d'âne dans le stationnement. Rappel du projet « Santé globale » qui anime l'école. Appel à la collaboration des parents pour motiver les enfants lors des randonnées. Mme Boiteau mentionne que pour le moment, les cours parascolaires pourront débuter et que les consignes en lien avec la crise sanitaire seront envoyées dans les prochains jours.

Elle présente les points à l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Il est proposé par Madame Stéphanie Demers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour*
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2020
4. Présentation du rapport annuel 2020-2021
5. Présentation générale du rôle et des responsabilités du conseil d'établissement
6. Procédure d'élection aux postes de représentants des parents (et deux substituts) au conseil d'établissement
7. Élection aux postes de représentants des parents (et deux substituts) au conseil d'établissement
8. Position de l'assemblée générale sur la formation d'un OPP
9. Résultats de l'élection
10. Élection au poste de représentant au comité de parents du Centre de services parmi les représentants des parents au conseil d'établissement
11. Désignation d'un substitut au comité de parents
12. Désignation d'un membre de la communauté au conseil d'établissement (s'il y a lieu)
13. Levée de l'assemblée générale

AGA 21-22/001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Initiales de la présidente

Initiales de la directrice



Procès-verbal ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Cap-Soleil

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2020*

Mme Chantal Boiteau, fait la lecture sommaire du procès-verbal.

Il est proposé par Madame Stéphanie Demers et résolu :

Que le procès-verbal de l'assemblée générale de parents du 8 septembre 2020 soit adopté tel quel, étant conforme à ce qui a été discuté.

AGA 21-22/002

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Chantal Boiteau, directrice, explique que malheureusement, monsieur Mario Gosselin ne pourra être présent à la rencontre. Elle présente et remercie les membres présents du conseil d'établissement 20-21.

Elle remercie les parents d'être présents à l'assemblée générale annuelle des parents.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020-2021*

Mme Chantal Boiteau présente sommairement le rapport annuel 20-21. Elle présente également le projet éducatif 19-22.

Madame Boiteau explique les raisons pour lesquelles il manque la première et la dernière partie du rapport annuel, (Départ de Monsieur Gosselin en raison d'un déménagement.)

On rappelle que le rapport est succinct en raison, entre autres, de la covid.

Présentation des trois orientations contenues dans le PMO.

On confirme que les règles de conduite sont sensiblement les mêmes que l'an dernier. Explications sur les différents d'intervention et les acteurs interpellés afin d'aider à modifier certains comportements.

Stabilité des frais.

Cependant, on annonce que des frais en lien avec le service de garde seront harmonisés lors du premier CE.

Survol du concept de « grille matière » et rôle du CE dans ce domaine. On souligne que les membres du CE procède à l'approbation du CE lors de la présentation du contenu des journées pédagogiques.

5. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DU CÉ

Mme Chantal Boiteau présente différents pouvoirs du conseil d'établissement.

Principalement, le conseil d'établissement adopte, approuve et donne son avis à toutes les questions, pour la bonne marche de l'établissement. Des dossiers tels que les frais aux parents, les sorties éducatives, la grille des matières, le service de garde, le budget de l'école, les critères de sélection de la direction, les diverses politiques du Centre de services scolaire soumises à la consultation et

Initiales de la présidente

Initiales de la directrice



Procès-verbal ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Cap-Soleil

les services complémentaires seront traités au cours de la prochaine année scolaire.

Elle nomme les postes disponibles cette année au sein du conseil d'établissement. Elle explique finalement les fonctions de la présidence et de la vice-présidence.

Les séances du conseil d'établissement sont publiques et les parents de l'école sont les bienvenus.

6. PROCÉDURE D'ÉLECTION AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Chantal Boiteau explique la procédure d'élection et cette dernière agira en tant que présidente des élections.

7. ÉLECTION AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Chantal Boiteau demande que les candidats intéressés informent l'assemblée de leur intérêt à s'impliquer au conseil d'établissement.

Trois postes de membres réguliers d'un mandat de deux ans sont disponibles, de même qu'un poste régulier d'un mandat d'un an, ainsi que deux postes de substituts d'un mandat d'un an.

L'ouverture des mises en candidature est proposée par

_____.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Liste des candidats intéressés :

- Audrey Fortin
- Stéphanie Demers
- Frédéric Toulouse
- Amy Pouliot Mathieu
- Geneviève Bolduc
- Joëlle Tcheutchwa

La fermeture des mises en candidature est proposée par _____

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Chantal Boiteau demande aux candidats de se présenter.

8. POSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA FORMATION D'UN OPP

Mme Chantal Boiteau explique le rôle d'un OPP. Elle demande si les membres de l'assemblée sont d'accord pour qu'un OPP soit formé, si nécessaire.

Il est proposé par _____madame Geneviève Bolduc_____qu'un OPP soit formé si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AGA 21-22/003

AGA 21-22/004

AGA 21-22/005

Initiales de la présidente

Initiales de la directrice



Procès-verbal ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Cap-Soleil

9. RÉSULTATS DE L'ÉLECTION

Sont élus par acclamation comme membres réguliers du CÉ (mandat de 2 ans) :

- Audrey Fortin
- Frédéric Toulouse
- Stéphanie Demers

Est élu comme membre régulier pour un mandat d'un an :

- Amy Pouliot Mathieu

Sont élues par acclamation comme membres substitués du CÉ (mandat d'un an) :

- Geneviève Bolduc
- Joëlle Tcheutchwa

10. ÉLECTION AU POSTE DE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES PARMIS LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Chantal Boiteau explique le rôle du représentant au comité de parents.

Madame Audrey Fortin se porte volontaire.

11. DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS

MONSIEUR PIER-LUC DOUCET PROPOSE QUE LORS DU PREMIER CE, UN SUBSTITUT SOIT DÉSIGNÉ POUR DEVENIR MEMBRE DU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES.

12. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.

Cette nomination se fera lors de la première rencontre du conseil d'établissement le 5 octobre prochain.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À _____ 20H 13 _____.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par _____ Audrey Fortin _____ et résolu :

QUE la séance soit levée.

Initiales de la présidente

Initiales de la directrice



**Procès-verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'École Cap-Soleil**

Signature
Présidente du CÉ

Signature
Direction